FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

HERCUSEAL BUILDING & SANITARY 210 CLEAR
Remplace la version : 21-déc.-2021

Date de révision 04-août-2022
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HERCUSEAL BUILDING & SANITARY 210 CLEAR

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000
Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe **112**
Belgique +32 (9) 255 1717 (9-17h)
Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH208 - Contient 3-Aminopropyltriéthoxysilane & 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites

quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. De petites quantités de 2-Pentanone oxime (CAS 623-40-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB
Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Silice 5 - <10 %	231-545-4	7631-86-9	[B]	-	-	-	01-2119379499-16-XXXX
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime 1- <5 %	484-460-1	37859-55-5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2120004323-76-XXXX
3-Aminopropyltriéthoxysilane 0.1 - <1 %	213-048-4	919-30-2	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119480479-24-XXXX
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] 0.1 - <1 %	208-762-8	540-97-6	PBT vPvB	-	-	-	01-2119517435-42-XXXX
Decamethylcyclopentasiloxane [D5] 0.1 - <1 %	208-764-9	541-02-6	PBT vPvB	-	-	-	01-2119511367-43-XXXX
Octaméthylcyclotétrasiloxane 0.1 - <1 %	209-136-7	556-67-2	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) [G]	-	-	10	01-2119529238-36-XXXX
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 0.0015 - <0.01 %	247-761-7	26530-20-1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100	-

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom chimique	EC No	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
2-Pentanone oxime 623-40-5	484-470-6	1- <2.5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119980079-27-XXXX
Éthanol 64-17-5	200-578-6	1- <2.5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119457610-43-XXXX
Méthanol	200-659-6	1- <2.5	Acute Tox. 3 (H301)	STOT SE 1 ::	-	-	01-211939240

67-56-1			Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%			9-28-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes
[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
[G] - Cette substance répond aux critères des substances PBT définis par REACH à l'annexe XIII
Cette substance répond aux critères des substances vPvB définis par REACH à l'annexe XIII

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	EC No	CAS No	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Silice	231-545-4	7631-86-9	-	-	-	-	-
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	484-460-1	37859-55-5	1234	-	-	-	-
3-Aminopropyltriéthoxysilane	213-048-4	919-30-2	1490	-	-	-	-
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	208-762-8	540-97-6	-	-	-	-	-
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	208-764-9	541-02-6	-	-	-	-	-
Octaméthylcyclotétrasiloxane	209-136-7	556-67-2	-	-	-	-	-
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	247-761-7	26530-20-1	125 +	311 +	0.27 +	0.27 +	0.27 +

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	540-97-6	X
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	541-02-6	X
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Ingestion Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO_2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Oxydes de silicium. Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Silice 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m³	-
Éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m³ S*

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	59 mg/m³	

À long terme Effets systémiques sur la santé			
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] (540-97-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	11 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1.22 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	6.1 mg/m³	

Decamethylcyclopentasiloxane [D5] (541-02-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	9.7 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	24.2 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	97.3 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	24.2 mg/m³	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	73 mg/m³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.4 mg/m³	
Consommateurs	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	

À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	

Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] (540-97-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.7 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.3 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1.5 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1.7 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1.7 mg/kg pc/jour	

Decamethylcyclopentasiloxane [D5] (541-02-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.3 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4.3 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.3 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4.3 mg/m³	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	13 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	3.7 mg/kg pc/jour	

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.33 mg/l
Eau de mer	0.033 mg/l

Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] (540-97-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Usine de traitement des eaux usées	>1 mg/l
Sédiments d'eau douce	13 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	1.3 mg/kg de masse sèche
Terrestre	3.77 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	>10 mg/l

Decamethylcyclopentasiloxane [D5] (541-02-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	>0.0012 mg/l
Eau de mer	>0.00012 mg/l
Sédiments d'eau douce	2.4 mg/kg
Sédiments d'eau douce	2.4 mg/kg
Terrestre	1.1 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	>10 mg/l

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0015 mg/l
Eau de mer	0.00015 mg/l
Sédiments d'eau douce	3 mg/kg
Sédiments marins	0.3 mg/kg
Terrestre	0.54 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect	Pâte	
Couleur	Voir la section 1 pour plus d'informations	
Odeur	Caractéristique.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	.	Sans objet. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible. Le produit durcit avec l'humidité	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	1.01 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
VOC content	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges	Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 38,896.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 63,072.60 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice	=7900 mg/kg (Rattus)	> 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>2.2 mg/L (Rattus) 1 h
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	LD50 =1234 mg/kg bw (Rattus)(OECD guideline 425)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) EU Method B.3	-
3-Aminopropyltriéthoxysilane	LD50 = 1490 mg/kg (Rat,	LD50 = 4076 mg/kg	LC50 >144 mg/L (6h) Rat

	female) EPA OTS 798.1175 LD50 = 2690 mg/kg (Rat, male) EPA OTS 798.1175	(Oryctolagus cuniculus) EPA OTS 798.1100	(Vapour)
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	>50 g/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	>24134 mg/kg (Rattus)	> 16 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 8.67 mg/L (Rat) 4 h
Octaméthylcyclotétrasiloxane	LD50 > 4800 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2400 mg/kg (Rattus) OECD 402	=36 g/m³ (Rattus) 4 h
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	=125 mg/kg (Rattus)	= 690 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Résultats**
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris		sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Repr. 2

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Silice 7631-86-9	EC50: =440mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =5000mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =7600mg/L (48h, Ceriodaphnia dubia)		
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime 37859-55-5	EC50 (72h) = 88 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) >113 mg/L (Oncorhynchus mykiss) Static (OECD Guideline 203)	-	EC50 (48h) >100 mg/L (Daphnia magna) static (OECD guideline 202)		
3-Aminopropyltriéthoxy silane 919-30-2	EC50 (72h) >1000 mg/L Green algae (desmodesmus subspicatus) (OECD TG 201)	LC50 (96h) >934 mg/L (Brachydanio rerio) (OECD TG 203)	-	EC50 (48h) =331 mg/L Daphnia magna (OECD TG 202)		
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] 540-97-6	-	90 d NOEC ≥14 µg/L, Oncorhynchus mykiss	-	NOEC ≥4.6 µg/L (21d) OECD 211 Daphnia Magna		
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	-	LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =25.2mg/L (24h, Daphnia magna)		10
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] 26530-20-1	EC50(72h) = 0.084 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)	LC50 (96h) = 0.036 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	-	EC50 (48h) =0.42 mg/L (OECD 202)	100	100

—

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Silice (7631-86-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6] (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	4.5%	N'est pas facilement biodégradable

Decamethylcyclopentasiloxane [D5] (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	0.14%	N'est pas facilement biodégradable

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation		Half-life 0.6-1.4 d	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	1.25
3-Aminopropyltriéthoxysilane	1.7
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	8.87
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	8.02
Octaméthylcyclotétrasiloxane	6.49
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	2.92

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Silice	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
2-Pentandione, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	La substance n'est pas PBT/vPvB
3-Aminopropyltriéthoxysilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	Substance PBT/vPvB
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	Substance PBT/vPvB

Octaméthylcyclotétrasiloxane	PBT & vPvB
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

Informations sur les composants		
Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)		
Méthode	Résultats	Espèce
Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4).	Négatif.	

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No
Dodecamethylcyclohexasiloxane [D6]	540-97-6
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	541-02-6
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Decamethylcyclopentasiloxane [D5]	541-02-6	70.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	70. 75.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Ce produit contient un produit biocide pour la protection du film sec Contient : 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul

STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 04-août-2022

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité